





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-172**

Séance publique du

20 avril 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc164577-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLES -
EXERCICE 2015**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S.Dijon

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Education

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2015

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLES - EXERCICE 2015- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, la Ville alloue à la Caisse des Ecoles, des subventions pour permettre d'assurer certaines dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques.

Pour l'année 2015, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Fournitures scolaires	60 000,00 €
Petit matériel sportif	21 850,00 €
Crédit Noël	23 429,00 €
Activités culturelles E.A.C.	15 000,00 €
Nouveau rythmes scolaires	45 000,00 €
Réussite Educative	20 000,00 €
soit une subvention totale d'un montant de :	185 279,00 €

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de la manifestation culturelle « C'est Sud », la Ville attribue chaque année une subvention à la Caisse des Ecoles.

A ce titre, il est proposé d'attribuer, pour l'exercice 2015, une subvention d'un montant de **30 000,00 €**.

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulatif des subventions accordées précédemment à la Caisse des Ecoles.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER, l'attribution à la Caisse des Ecoles, d'une subvention de fonctionnement, ci-dessus détaillée, pour les dépenses des écoles au titre de l'exercice 2015, soit la somme de **185 279,00 €**

DECIDER, l'attribution à la Caisse des Ecoles, d'une subvention pour la manifestation « C'est Sud 2015 » d'un montant de **30 000,00 €**

DIRE, que la dépense totale en résultant, soit la somme de **215 279,00 €** sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2015 – ligne budgétaire **213--657361--922** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-172 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE
DES ECOLES - EXERCICE 2015-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

ANNEXE

**SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES
EXERCICE 2015**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE QUALITE DE VIE
DIRECTION COORDINATION DE L'EDUCATION
DIRECTION DE L'EDUCATION

Imputation : 213—657361--922

Disponible : 255 381,00 €

OBJET	2013	2014	2015
Dépenses fonctionnement Fournitures scolaires	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Dépenses fonctionnement Petit matériel sportif	21 850,00 €	21 850,00 €	21 850,00 €
Dépenses fonctionnement Crédit Noël	23 429,00 €	23 429,00 €	23 429,00 €
Activités E.A.C.	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Nouveaux Rythmes Scolaires	/	16 000,00 €	45 000,00 €
Réussite Educative	/	36 500,00 €	20 000,00 €
Manifestation éducative et Culturelle « C'est Sud »	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	150 279,00 €	202 779,00 €	215 279,00 €